

# Les communes se rebiffent contre le gouvernement

**POUVOIRS LOCAUX** Bientôt une centaine de motions contre les visites domiciliaires

- ▶ A Bruxelles et en Wallonie, les communes se mobilisent contre les visites domiciliaires.
- ▶ En filigrane, un positionnement gauche contre droite et pouvoirs locaux contre fédéral.
- ▶ Un exercice de musculation qui permet aux communes de montrer qu'elles existent.

La liste n'en finit pas de s'allonger : depuis le début de la semaine, les conseils communaux de Charleroi, Genappe, Beaumont, Anderlues, Thuin ou Sivry Rance (et on en passe) ont approuvé des motions qui s'opposent au projet de loi du fédéral organisant des visites domiciliaires dans le cadre de la lutte contre les personnes en séjour illégal.

Depuis la fin du mois de janvier, ce ne sont pas moins de 42 villes et communes de Wallonie et de Bruxelles qui ont débattu de cette question. En Flandre, la commune de Drogenbos a été la première à adopter un texte du même ordre, et la seule à ce stade au nord du pays, ce qui en dit sans doute long sur l'état de la mobilisation de part et d'autre de la frontière linguistique.

En région bruxelloise, Uccle a embrayé la semaine dernière, après une dizaine d'entités dont Bruxelles-Ville, Anderlecht ou Molenbeek. Cela mérite d'être

souligné : Uccle est la commune de Didier Reynders, le ministre des Affaires étrangères, qui y est le chef de groupe MR. Le libéral a défendu en vain la politique du gouvernement. Sur proposition d'Ecolo et du PS, une majorité hétéroclite s'est dessinée avec Défi, le CDH et le premier échelon MR Marc Cools, en plus des deux partis précités.

Le conseiller Ecolo ucclois Thibaud Wyngaard a assez bien résumé la motivation de ceux qui déposent ou adoptent une motion contre les visites domiciliaires un peu partout dans le pays : « *Le conseil communal joue pleinement son rôle de garant local de la démocratie.* »

Selon un relevé réalisé par Ecolo, une motion contre les visites domiciliaires devrait figurer à l'ordre du jour de 54 nouveaux conseils communaux au cours du mois de mars, à Bruxelles et en Wallonie. Lorsqu'ils sont adoptés, les textes sont envoyés au président de la Chambre, aux chefs de groupes parlementaires, au Premier ministre ainsi qu'aux ministres de l'Intérieur et de la Justice.

Mais quelle mouche pique ainsi les pouvoirs locaux ? Pourquoi se mêlent-ils d'une compétence détenue par le fédéral ? Il ne faut pas nier l'évidence : de nombreuses entités sont poussées dans le dos par des milieux associatifs et citoyens très dynamiques. Ces militants assistent souvent au vote de la motion. Le combat des municipalistes sur les visites domiciliaires est très marqué : pour l'essentiel, c'est celui d'élus locaux de gauche contre une politique menée par un gou-

vernement de droite.

Conséquence : les motions sont régulièrement adoptées par des majorités alternatives ou de circonstance, comme à Charleroi où PS et CDH ont voté pour le texte et le MR contre, alors que ces trois formations composent la majorité. A Tournai, la motion Demotte l'a emporté sur la motion Marghem qui soutenait l'action du gouvernement fédéral, forcément : PS et MR sont pourtant associés dans la même majorité.

Rédigée par Ecolo, la motion carolo n'y va pas par quatre chemins : « *La mesure proposée doit être considérée comme une perquisition et non comme une pure*

*visite domiciliaire. Elle est particulièrement intrusive et traumatisante pour les personnes qui la subissent.* » Difficile pour les libéraux d'approuver ceci, avec Charles Michel à la manœuvre à la rue de la Loi. A Jurbise par exemple, commune MR, une motion du même ordre a été rejetée.

Dans la plupart des cas, le vote d'une motion de ce type relève donc du positionnement politique. A Mons, l'opposant libéral Georges-Louis Bouchez a profité de l'occasion pour dénoncer la manœuvre, avant de s'opposer à la motion, qui a été approuvée : « *On importe dans les communes des problèmes qui ne sont pas de leur ressort. C'est purement de la stratégie politique. Quand des partis ne parviennent pas à se faire entendre au parlement fédéral, ils rebondissent au niveau local et pervertissent le conseil communal. On me l'a assez reproché par ailleurs... La commune sert alors à régler des comptes. Ce n'est*

*pas à la gloire des élus locaux qui n'ont pas toutes les cartes en main pour apprécier tous les aspects d'un dossier qui se joue ailleurs.* »

A sept mois des élections communales, tout avantage est bon à prendre sur l'adversaire quitte à tordre un peu la répartition des compétences, histoire de montrer que les pouvoirs locaux existent et ne sont pas à la botte des autres niveaux de pouvoir. L'autonomie communale est un principe sacro-saint et le Code de la démocratie locale laisse la porte largement ouverte aux initiatives en tous genres en garantissant aux élus communaux le droit de s'occuper de tout ce qui est « d'intérêt communal ».

Les visites domiciliaires sont-elles « d'intérêt communal » ? Christophe Collignon (PS) répond par l'affirmative. La ville de Huy a approuvé elle aussi une motion contre le projet du gouvernement, en plus de s'inscrire dans la démarche des « villes hospitalières » pour les personnes d'origine étrangère. « *Il faut bien mesurer que ces motions relèvent de la pure déclaration d'intention, explique-t-il. Il ne faut pas donc pas en abuser. Mais quand on touche au cœur de la démocratie, comme ici, une réaction s'impose. Dans ce cas, on n'est pas dans l'abus.* »

Les pouvoirs locaux entretiennent des rapports complexes avec les autres niveaux de pouvoir. Une polémique comme celle sur les visites domiciliaires leur donne une occasion de se manifester et parfois de briller. De là à infléchir une politique qui les dépasse... ■

ERIC DEFFET

# D'AUTRES BATAILLES

## Le Ceta

On en reparle beaucoup ces jours-ci avec de nouvelles polémiques à Namur. Mais en 2016, quand la petite Wallonie s'est dressée sur la route du traité de libre-échange entre l'Europe et le Canada, le gouvernement PS-CDH a pu compter sur la mobilisation des pouvoirs locaux, dans la foulée de celle de la société civile active sur le terrain. Le 25 avril 2016, au plus fort des débats, près de 200 communes de tout le pays (dont 18 sur 19 à Bruxelles) avaient déjà voté des motions contre le Ceta, et plus largement contre la nouvelle génération de traités commerciaux. Ce mouvement local trouvait un écho dans plusieurs pays d'Europe.

La question classique s'impose ici de manière presque caricaturale : en quoi un traité commercial entre l'Europe et le Canada est-il d'intérêt local ?

Même les plus sceptiques l'ont admis : des questions comme la sauvegarde des services publics ou les balises environnementales concernent tous les niveaux de pouvoir. L'opération « Ma commune hors Ceta » a donc connu un grand retentissement.

## La privatisation de Belfius

Pleine actualité, cette fois. Et aucun doute sur l'intérêt communal du dossier. Les pouvoirs locaux ont en effet avantage à suivre de très près l'évolution de ce que l'on appelait autrefois le « banquier des communes », qui assure une bonne part de leur financement. La perspective de sa privatisation partielle (dans le cadre du règlement du dossier Arco) inquiète les élus locaux. Plusieurs communes ont déjà voté des motions en guise d'alarme. A gauche, le député PS Christophe Collignon va jusqu'à demander que les budgets locaux récupèrent les sommes engagées pour le sauvetage du Holding communal.

## La fermeture de Tihange 2

Les conseils communaux ont la possibilité de prendre position sur des dossiers qui concernent d'autres entités que celle dont ils assurent la gestion. En début de semaine, celui de Liège a voté une motion qui réclame la fermeture immédiate des réacteurs nucléaires de Tihange 2 et Doel 3, vu « la multiplication des informations alarmantes ». Le texte déposé par le conseiller Vega François Schreuer a fait l'objet de nombreux amendements. A noter que le groupe MR s'est abstenu. Christine Defraigne a plaidé pour le respect du calendrier prévu pour la fermeture des centrales, mais a estimé que le sujet traité par la motion était trop délicat pour une prise de position en urgence. Elle aurait souhaité des auditions pour éclairer les élus.

## Les finances communales

On est ici au cœur du litige entre les pouvoirs locaux et le fédéral. Le refrain est classique : *Bruxelles se décharge de nombreuses missions sur les municipalités*. En 2017, l'ardoise a été estimée à 166 millions pour les communes du sud du pays par l'Union des villes et communes de Wallonie. En cause par exemple : le financement des zones de secours.

E.D.